

Pair-aidance Quésaco?

Clément Riva, Educateur spécialisé,
coordinateur projet pair-aidance, CARRUD EGO

La HAS définit la pair-aidance comme :

« Dans le champ des politiques sociales ou de santé, la pair-aidance regroupe un ensemble de pratiques qui procède de formes d'accompagnement ou encore d'entraide et de soutien, par lesquelles une personne s'appuie sur son **savoir expérientiel vécu**, c'est à-dire le savoir qu'elle a retiré de sa propre expérience d'une situation vécue, habituellement considérée comme difficile et/ou stigmatisante ou négative (exemple : expérience de vie à la rue, précarité, conduite addictive, troubles psychiatriques, etc.), pour aider d'autres personnes vivant des parcours similaires, des situations comparables. Si la pair-aidance suppose une expérience de vie habituellement stigmatisée, elle n'est pas réductible à **cette seule expérience** qui, en soi, ne constitue **pas un savoir**. La démarche de pair-aidance s'appuie ainsi sur la **transformation de l'expérience en savoir expérientiel**, c'est à-dire en connaissances et compétences construites à partir d'un vécu, permettant d'accompagner comme de soutenir des personnes confrontées à des réalités semblables ».

Pour résumer, il ne suffit pas d'avoir une expérience d'utilisateur pour être pair-aidant. Il est question d'une posture d'accompagnement, comprenant des compétences spécifiques, s'appuyant sur le savoir expérientiel.

**Mais quelles sont les différences
entre travailleur pair, pair-aidant,
patient expert, médiateur santé pair,
auto-support, counselor?**

De nombreuses approches existent, qui parfois, donnent l'impression de s'opposer : « pair aidant abstinent » et « consommateur actif », par exemple. En réalité, elles sont complémentaires.

Chez Aurore, le travailleur pair (pair-aidant salarié) est abordé comme un métier à part entière. Dans d'autres associations, il est perçu comme une compétence supplémentaire et s'adosse à un métier déjà défini (éducateur spécialisé, infirmier, aide soignant...).

Qu'apporte le travailleur pair pour la structure ?

Mieux répondre aux besoins des publics

Favoriser la mise en relation avec des personnes éloignées des dispositifs (personne relais)

Favoriser la reconnaissance de l'expertise des usagers

Développer l'implication des usagers, leur pouvoir d'agir

Qu'apporte le travailleur pair dans une équipe ?

Faire évoluer les représentations sur les usagers

Amener de la polyvalence et de la complémentarité, en proposant une approche différente

Questionner les pratiques, faire évoluer l'accompagnement

Proposer ou faire émerger des solutions innovantes

Que permet le travailleur pair pour les usagers ?

Trouver un interlocuteur qui lui ressemble (favorise l'identification)

Facilite la compréhension du fonctionnement de la structure, l'accès aux services auxquels ils peuvent avoir recours

Apporter une plus grande disponibilité des équipes

Faciliter les relations avec l'équipe, la structure (fonction de médiateur)

Favorise leur participation au fonctionnement de la structure

Qu'apporte la pair-aidance aux travailleurs pairs ?

Prendre du recul sur son propre parcours

Valoriser et mobiliser son expérience d'usagers

Accompagner ses pairs et devenir une personne ressource.

Se mobiliser et se responsabiliser sur un projet

Acquérir de nouvelles compétences

Acquérir une expérience professionnelle

Le projet pair-aidance à EGO

- Le travailleur pair bénéficie d'un contrat de **6 mois renouvelable une fois**.
- **24h par semaine**.
- Les travailleurs pairs **intègrent les équipes** au même titre que les autres professionnels du CAARUD.

EGO **recrute** uniquement au sein de sa **file active de bénéficiaires**.

- Se rapproche d'une **santé communautaire**.
- **Connaissances** des spécificités du **territoire et du public**.

Les travailleurs pairs bénéficient :

- d'une **réunion des travailleurs pairs hebdomadaire** ;
- d'un **espace propre à ces salariés** afin de faire **évoluer leur pratique et monter en compétence** ;
- d'une **préparation au projet professionnel** post contrat ;
- un **accompagnement socio-éducatif** personnalisé par le coordinateur.

Préparer l'accueil d'un Travailleur Pair au sein de son équipe : quelques questions à aborder.

- Quelles sont les connaissances et les compétences attendues des pair-aidants ?
- Dans quels domaines peut s'inscrire la pair-aidance ?
- Quels sont les apports pour la personne accueillie ?
- Est-il nécessaire de prévoir une formation pour les pair-aidants et les équipes qui les accueillent ?
- Quel accompagnement est à prévoir pour le pair aidant et pour l'équipe ?

Quelles perspectives d'avenir pour le travail social ?

*Retour d'expérience
et place aux questions !*

Bibliographie pour aller plus loin

16

25/03/2026

- Savoirs expérientiels : les apports positifs issus d'expériences hors du commun - Eve Gardien
- Comprendre et définir le savoir expérientiel + Eve Gardien
- La reliance des communs : une écologie expairentielle - Bernard Andrieu
- Savoirs expérientiels personnels « hors du sens commun » liés à la maladie chronique - Gildas Brégain
- Tailler sur mesure. De l'exploration à l'analyse des processus d'élaboration des savoirs expérientiels rares des personnes amputées - Paul-Fabien Groud
- Des pairs-aidants salariés dans les foyers de l'urgence sociale : une double loyauté entre travailleurs sociaux et résidents ou les traductions pratiques des savoirs expérientiels en institution - Patrick Bruneteaux
- Mobiliser des savoirs expérientiels rares de travailleurs pairs, migrants, au sein d'un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) - Alain Bonnami
- La reconnaissance des acquis de l'expérience des travailleurs handicapés : un dispositif de formation fondé sur la reconnaissance sociale des savoirs expérientiels communs - Philippe Mazereau
- A l'interface des savoirs d'expérience et du récit de soi : un processus identitaire individuel et collectif - Sophie Arborio
- Co-créeer des systèmes coopératifs à l'aide de la Communication NonViolente : réflexions à partir d'une expérience de capacitisme internalisé - Anne Perriard et Laurence Bachmann
- Pour une autodétermination des personnes handicapées - Reginald Beyaert